



CONSEIL DE QUARTIER no 1

Secteur Lac Blouin – Centre-ville

COMPTE RENDU d'une rencontre du conseil de quartier du secteur Lac Blouin – Centre-Ville, tenue jeudi le 22 juin 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Val-d'Or.

PRÉSENCES

M. Benjamin Turcotte, conseiller municipal du district 1 et président du conseil de quartier
Mme Josée Béliveau, conseillère de quartier
M. Marc Trépanier, conseiller de quartier
M. Guylain Lacaille, conseiller de quartier
M. Carl Lacharité, conseiller de quartier
M. Marc Gingras, conseiller de quartier
Mme Chantal Gagnard, agente administrative aux communications

ABSENTS

M. Dany Lauzon, conseiller de quartier

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 6 personnes

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

M. Benjamin Turcotte, président du conseil de quartier, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 01. Il souhaite la bienvenue à tous ses conseillers et conseillères, ainsi qu'aux citoyens présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président procède à la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Mme Josée Béliveau, appuyé de M. Marc Gingras, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-06-01

3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 15 février 2023

Le président fait une lecture rapide du procès-verbal tout en effectuant les suivis au fur et à mesure. Il est proposé par M. Guylain Lacaille, appuyé de Mme Josée Béliveau, de l'adopter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-06-02

4. Retour sur divers suivis

- a) **Pollution lumineuse** : Des démarches ont eu lieu depuis la dernière rencontre. Au dernier conseil de ville, M. Benjamin Turcotte avait parlé de la possibilité que le conseil envoie des lettres pour rencontrer les industries. Cependant, puisque la convocation de celles-ci

s'avère davantage un rôle politique, un autre chemin a été choisi pour les rejoindre. Le dossier a donc évolué via le Service des permis, inspections et environnement et une correspondance fut envoyée à Interfor. La demande étant adressée au siège social, il faut s'attendre à ce que le temps d'obtention d'une réponse soit allongé. Les conseillers de quartier aimeraient aussi qu'une lettre soit envoyée à Mabo qui cause beaucoup de pollution lumineuse, ce qui sera fait.

- b) Bran de scie :** En attente, car l'usine se trouve en grande transformation. Avec les travaux en cours, on devrait avoir les résultats escomptés. Donc pour l'instant, les démarches ne seront pas poursuivies. Il faudra faire un suivi lorsque l'usine sera déplacée pour voir si cela se passe comme espéré.
- c) Projet de parc :** M. Marc Gingras, l'initiateur du projet, avait tout balisé l'endroit pour que M. Ian Bélanger, directeur du Service Sports et plein air, puisse aller voir et déterminer la faisabilité du projet. La visite sera faite prochainement.
- d) Lumières aux boîtes postales :** Le nouveau directeur des services techniques a été avisé cette semaine de la problématique, qui sera réglée sous peu.
- e) Budget de quartier 2021 – point 4 a) :** M. Guylain Lacaille veut savoir si un montant non dépensé lors d'une année antérieure peut être réutilisé, mais M. Turcotte n'a pas encore obtenu la réponse.

5. Projets participatifs citoyens : Ce point sera reporté à la rencontre de l'automne. Entre-temps, M. Benjamin Turcotte invite les conseillers de quartier à lui soumettre des idées de projets. La sélection des projets s'effectuera comme l'an passé : les idées seront soumises et l'on procèdera par vote.

6. Discussion sur l'hébergement touristique et les chalets : Le conseil municipal se trouve actuellement en réflexion sur l'hébergement touristique, plus particulièrement la location courte durée. Un règlement sera rédigé suite à la période de consultation, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres municipalités.

La location court terme dont il est question, aussi appelée *AirBnb*, amène son lot de problématiques, comme une pression sur les logements.

Dans le projet-pilote proposé par la Ville, la location des chalets serait permise à 20 % d'une zone donnée sous la base de premier arrivé, premier servi.

Pour être éligible, il sera essentiel de :

- Être enregistré auprès du CITQ en tant qu'hôtelier,
- Avoir obtenu un permis de la municipalité.

À présent que la proposition est sur la table, M. Turcotte demande à l'assemblée de commenter le projet.

Un citoyen émet une réserve par rapport au principe de premier arrivé, premier servi, du projet-pilote. Monsieur propose qu'un « pool » soit organisé et que les places disponibles soient tirées au sort parmi les propriétaires de chalet intéressés pour simplifier le processus et éviter les injustices.

Outre cette intervention, le projet-pilote semble faire l'unanimité dans l'assemblée.

7. Nuisances, suivis et rôle du conseil de quartier

Lors de la Commission de développement social dont l'objectif consiste à évaluer le rôle des conseils de quartier, les conseillers ont échangé au sujet de leurs conseils de quartier respectifs pour se rendre compte qu'il existe de nombreuses façons d'en faire. En se donnant plus de liberté, M. Turcotte croit que l'assemblée se sentira plus à l'aise. Par exemple, faut-il absolument respecter l'ordre du jour? Il propose d'aller plus aléatoirement d'un sujet à l'autre. La rencontre se déroulera donc dans un cadre plus convivial, en expérimentation. Il rappelle aussi que les gens ont la possibilité en tout temps de lui écrire en dehors des conseils de quartier pour lui poser des questions ou lui acheminer des demandes. Le conseil de quartier semble heureux de cette proposition, et la rencontre se poursuit.

8. Circulation

Concernant les dépassements de la limite de vitesse, M. Turcotte mentionne qu'une voiture roulant à 50 km/h dans une rue, c'est rapide. Il va sans dire que pour réduire la vitesse des automobilistes, ce qui fonctionne bien, cela consiste à créer de l'inconfort. Il peut s'agir d'installer des îlots (ou des entraves) en plein milieu de la rue. D'ailleurs, avec le nouveau budget de quartier de 2500 \$, il serait souhaité d'acheter des silhouettes d'enfants pour créer une illusion qui dissuaderait les automobilistes de rouler trop vite.

M. Turcotte souligne que déjà, certaines villes ont changé la limite de vitesse de toutes leurs rues. Une brève discussion s'amorce et l'on se demande s'il serait souhaitable d'évaluer une telle option dans notre municipalité. Suivant cet ordre d'idées, il est discuté si l'on devrait réduire la vitesse à 40 km/h ou même 30 km/h partout en ville. Cette réflexion serait à poursuivre.

S'il est vrai que dans le domaine Québeco les automobilistes roulent trop vite, faut-il se rappeler que souvent ce sont des voisins qui ne respectent pas la limite de vitesse? Le conseil municipal est en train de regarder pour faire installer les radars pédagogiques dans le quartier. De plus, M. Turcotte avait porté appel auprès des policiers de quartier pour qu'ils fassent de la surveillance. Cependant, force est de constater que peu d'infractions sont commises quand les alentours sont surveillés; les gens le savent et font attention. Outre les radars, la Ville souhaite à présent collecter des données pour voir s'il est vrai que les gens roulent trop vite sur certaines rues ciblées.

M. Turcotte soulève une problématique de circulation rencontrée sur la rue Beauvais. Cette rue connecte la 7^e et le chemin du Lac. Des camions lourds coupent à cet endroit dans le rond-point pour aller vers les industries. Le C.C.C. se penche sur cette question actuellement. Cela étant dit, il n'y a pas de solutions simples, puisqu'il y a déjà de l'affichage. Il est déjà prévu au règlement que les camions n'ont pas le droit de passer à cet endroit. La SQ et le contrôle routier sont avisés. Il s'agit d'un dossier à suivre.

9. Centre-ville, animation et itinérance

M. Benjamin Turcotte se propose de faire une brève présentation sur le sujet.

D'emblée, il mentionne que depuis dix ans, la Ville de Val-d'Or est en processus de revitalisation du centre-ville. Les travaux en cours sur la 3^e Avenue vont très bien jusqu'à présent. Vu le piètre état

de la canalisation, en effet, les tuyaux dataient de la fondation de la Ville et certains étaient même en bois, des travaux étaient vraiment nécessaires. L'on construit actuellement un nouveau centre-ville pour les soixante-dix prochaines années. L'idée est de créer un milieu de vie où les citoyens pourront se réapproprier l'espace.

Le conseiller municipal en profite pour dire que si l'on peut craindre d'aller au centre-ville en raison de la présence de personnes itinérantes, il n'y a cependant aucun danger. D'ailleurs, il invite tout le monde à aller sur place pour le constater.

Par la suite, M. Turcotte mentionne qu'aujourd'hui (22 juin), avait lieu le lancement de la stratégie de l'itinérance pour l'été 2023. Il résume les grandes lignes du plan d'action, qu'il est possible de consulter sur le site Web de Val-d'Or : <https://www.ville.valdor.qc.ca/itinérance>.

Mme Josée Béliveau, résidente à Val-d'Or depuis 33 ans, se réjouit d'être servie dans les commerces par du personnel autochtone. Il s'agit certainement d'un changement dans les mentalités, une nouveauté qu'il faut applaudir.

Certaines personnes demeurent toutefois préoccupées par la hausse de comportements violents dans la municipalité. M. Turcotte confirme qu'à Val-d'Or, dans la dernière année, de ce qu'il sait, personne ne sait fait attaquer gratuitement dans la rue par des personnes en situation d'itinérance. La situation n'est pourtant pas pire qu'à d'autres époques. La méconnaissance de la réalité de l'itinérance peut induire en erreur. M. Turcotte rappelle dans tous les cas que si l'on est témoin de telles situations, il faut les adresser à la Sûreté du Québec.

10. Questions de l'assistance

- a) **Asphalte/Rue Thérèse-Lacroix (rue de l'Oasis) :** Un citoyen dit qu'il y a des trous dans l'asphalte de cette rue depuis vingt ans. Une autre citoyenne qui habite depuis 48 ans dans le secteur remarque que la rue a été négligée depuis des années. En effet, en plus de la présence de trous, il n'y a aucune finition sur le côté des rues. M. Turcotte ira sur place pour constater la situation et vérifiera s'il est possible de trouver une place dans le calendrier des travaux.
- b) **Stationnement en face de l'Oasis :** Un citoyen mentionne que la circulation dans le stationnement se fait difficilement, car les voitures se stationnent des deux côtés. Il n'y a que l'espace d'un rétroviseur. Une solution serait d'autoriser le stationnement d'un seul côté. M. Turcotte référera le sujet au C.C.C.
- c) **Poubelles/Recyclage :** Un citoyen se désole que depuis trois semaines, la poubelle n'a pas été ramassée chez lui, et il n'ose plus toucher à celle-ci. M. Benjamin Turcotte mentionne que la collecte des matières résiduelles, du recyclage, du compost et des encombrants est sous la responsabilité de la MRC. Les citoyens affectés par un problème de collecte peuvent le signaler via la page Facebook (MRCVO) ou la Ligne Info-Récup au 819 874-VERT (8378).
- d) **Dossier d'évaluation/Club de motoneiges :** Un citoyen voudrait le retour d'un inspecteur municipal dans son dossier avant l'automne. Il se trouve en attente d'une réponse depuis deux ans.
- e) **Déneigement l'hiver/Domaine Quebeco :** Une citoyenne demande s'il y a de la surveillance réalisée lors de ces travaux, car la délimitation de son terrain n'est pas respectée lors du déneigement. Une solution serait de mettre de petits poteaux pour

déterminer le terrain à la tombée de premières neiges. M. Turcotte dit d'appeler les travaux publics si cela revient.

- f) Développement du carrefour giratoire/Passage piétonnier :** C'est le MTQ qui doit s'en occuper. Actuellement, il n'y aurait pas de nouveaux développements.

11. Varia

- a) Passage piétonnier :** M. Marc Trépanier avait envoyé un courriel à M. Turcotte concernant les poteaux endommagés d'un passage piétonnier qui nécessiterait réparation. Malheureusement, il n'y a pas de travaux prévus pour l'instant, puisque la Ville est en réflexion sur la manière d'aménager ses passages piétonniers.

12. Date de la prochaine séance

La date de la prochaine rencontre sera décidée ultérieurement.

13. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Carl Lacharité, appuyé de M. Marc Gingras, de lever la rencontre à 20 h 44.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution # 2023-06-03

Chantal Gagnard
Secrétaire d'assemblée